

**Jean-Pierre DECOOL**

Député du Nord  
Maire de Brouckerque  
Conseiller Général du Canton de Bourbourg

Bourbourg, le

Réf. : JPD/EB/11/07/12

M. Jean-Pierre DECOOL attire l'attention de Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, sur les conséquences pratiques du projet d'arrêté ministériel relatif à la chasse. D'une part, concernant la suppression du putois et de la belette de la liste nationale des espèces nuisibles, il est de notoriété publique que ces espèces s'attaquent aux volailles et aux lapins, menaçant ainsi les éleveurs. Le putois et la belette sont également à l'origine de dégâts sur le gibier d'élevage, notamment les faisans et les perdrix. Cette suppression est d'autant plus surprenante qu'elle est en contradiction avec les études techniques et scientifiques réalisées par plusieurs organismes mais également avec l'avis du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

D'autre part, ce texte enterre les possibilités de chasser au-delà du 31 janvier la bernache du Canada, seule espèce encore chassable. Or, cette espèce invasive, qui croît de façon exponentielle, colonise les habitats au détriment d'autres espèces, est vectrice de maladies et pollue les eaux et les espaces verts à cause des déjections. Ces décisions, si elles satisfont les associations de protection de l'environnement, ont des répercussions importantes sur les agriculteurs et les chasseurs. Il lui demande, dès lors, de bien vouloir prendre en compte ces éléments dans le projet d'arrêté ministériel relatif à la chasse.

**Jean-Pierre DECOOL**